

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE BIBLIOTHECAIRES

ETUDE D'UN PERIODIQUE

INTER-C.D.I.

(1972 - 1981)

MEMOIRE

présenté par :

Joëlle HOPIN



sous la direction de

Mademoiselle Claude BERNARD

Conservateur à l'E.N.S.B.

pour l'obtention du Diplôme

Supérieur de Bibliothécaire

1982

18<sup>ème</sup> promotion

## TABLE DES MATIERES

=====

	Pages
<u>INTRODUCTION</u>	3
<u>I - L'ANALYSE QUANTITATIVE</u>	
I.1.    La méthodologie	7
I.2.    Les auteurs	9
I.3.    Les articles et les comptes rendus	12
I.4.    La répartition des contributions par auteurs	15
<u>II - L'EVOLUTION DES PRINCIPALES RUBRIQUES</u>	
2.1.    Les rubriques régulières	16
2.2.    Les rubriques d'actualité documentaire	21
2.3.    Les informations de la F.A.D.B.E.N.	22
2.4.    Les rubriques d'informations sur les techniques	26
2.5.    Les rubriques traitant de la biblio- théconomie	27
<u>CONCLUSION</u>	34
<u>ANNEXES</u> :	
I - Analyse des articles	36
2 - Analyse des comptes rendus	37
3 - Grille du questionnaire de l'enquête "Comment trouvez-vous votre revue?"	38
4 - Statuts du C.E.D.I.S.	39
5 - Table des tableaux et graphiques	40
6 - Bibliographie	41

## INTRODUCTION

La revue INTER-CDI est le support de l'information des bibliothécaires-documentalistes des établissements secondaires. Elle en indique les préoccupations, les espoirs, l'évolution. Ce périodique est le reflet de la vie de cette catégorie particulière de bibliothèques que sont les centres de documentation et d'information (C.D.I.). Il est donc lié à leur mise en place et à leur développement.

Pour lutter contre le morcellement de l'enseignement, le premier centre de documentation a été créé en 1958 sous le titre de " Centre local de documentation pédagogique" au lycée Janson-de-Sailly. Devant le succès de cette expérience, les établissements du second degré furent de plus en plus nombreux à être dotés d'un service de documentation (S.D.). Au départ, ils sont surtout destinés à fournir de la documentation pédagogique aux professeurs, mais avec le développement des pédagogies actives, ils s'ouvrent aux élèves.

A partir de 1966, le S.D. devient S.D.I. c'est-à-dire service de documentation et d'information. Cette nouvelle appellation met l'accent sur le rôle de diffusion de l'information. Très rapidement le S.D.I. va intégrer la bibliothèque des élèves quand elle existe. Mais des fonds documentaires sont encore gérés par les cabinets d'histoire et de géographie ou par les laboratoires de biologie. Pour mettre l'ensemble des ressources à la disposition des usagers de l'établissement, les documents sont rassemblés et leur gestion confiée aux S.D.I.

Pour traduire cette nouvelle conception, la notion de centre se substitue à celle de service et le S.D.I. devient, par la circulaire du 24 Mars 1974, le C.D.I. : Centre de documentation et d'information . Dans le rapport " Les bibliothèques en France" établi sous la direction de P. Vandevoorde, il est précisé "qu'en 1979, on dénombrait 3794 C.D.I. pour 7256 établissements soit une couverture de 95% des lycées, 49% des collèges, 27% des L.E.P.

Dans les C.D.I., travaillent 3137 documentalistes-bibliothécaires. A la rentrée de 1980 le nombre de postes ouverts était de 3228..."

Messieurs J. Pingaud et J.C. Barreau, dans leur étude, insistent sur les fonctions diversifiées des C.D.I. : " outil d'enseignement à la disposition des professeurs et des élèves, le C.D.I. a aussi une fonction culturelle d'initiation à l'usage du document, d'incitation à la lecture . Il gère les ressources documentaires diverses (écrites et audiovisuelles), mais il est aussi le carrefour d'animation où se nouent des relations, à l'intérieur de l'école d'une part, entre l'école et l'extérieur de l'autre. Le réduire à son utilisation scolaire serait donc l'amputer d'une part importante, la plus importante, peut-être de son rôle."

Les deux rapports insistent sur le manque de formation des responsables des C.D.I. et même " à une déspecialisation de la fonction qui tend à entrer dans le champ de compétence de tout enseignant sans formation spécifique particulière ou prolongée" et tous les deux concluent sur la nécessité d'un statut propre et d'une formation adaptée et rejoignent ainsi les objectifs des organisations représentant les bibliothécaires-documentalistes.

En effet, parallèlement au développement des centres documentaires, les responsables s'organisent et les

associations, durant cette période, apparaissent. Ainsi l'association des documentalistes de l'éducation nationale (A.D.E.N.) et l'association des bibliothécaires pédagogiques des lycées et des établissements publics (A.B.P.) . Toutes les deux publieront un bulletin de liaison.

Mais bientôt, la mise en place des C.D.I. entraîne la disparition des appellations de bibliothécaires et de documentalistes de l'éducation nationale et leurs remplacements par celle de bibliothécaires-documentalistes. Une nouvelle association est créée en 1972, la Fédération des associations des documentalistes-bibliothécaires de l'Education nationale (F.A.D.B.E.N.). Cette dernière publiera un bulletin de liaison.

Cependant certains bibliothécaires-documentalistes ressentent le besoin d'une revue plus tournée vers l'étude des pratiques et à la parution plus régulière. Le centre d'études de la documentation et de l'information scolaire (C.E.D.I.S.) se crée. Il fait paraître le n°0 d'INTER-SDI en Octobre 1972. Le C.E.D.I.S. est aussi une association mais comme le précise Roger Cuchin dans son éditorial du n°1 : " le C.E.D.I.S. n'est pas une association de documentalistes au même titre que l'ex-A.D.E.N., la F.A.D.B.E.N. ou l'A.B.P. c'est un centre technique ...", il a été créé pour pouvoir étudier les fonctions des bibliothécaires-documentalistes scolaires et pour pouvoir faire paraître régulièrement une revue et permettre l'échange, la communication d'expériences, de travaux.

La F.A.D.B.E.N. et le C.E.D.I.S. ont pu paraître, les premiers temps comme des associations concurrentes mais très rapidement leurs domaines, l'un de défense des bibliothécaires-documentalistes, l'autre d'étude et de réflexion

sur la fonction se sont révélés complémentaires et les ont amenés à collaborer. Ainsi le bulletin de la F.A.D.B.E.N. paraît encarté dans INTER-CDI depuis le numéro de Janvier-Février 1977, d'abord sous le titre de F.A.D.B.E.N-informations et sur des pages de couleur et donc nettement différencié du reste de la revue, puis en 1980, sous le titre Info-doc, supplément à INTER-CDI.

La revue INTER-CDI représente donc bien l'ensemble des responsables des centres documentaires. Il nous a paru intéressant d'étudier cette revue pour mieux connaître cette catégorie de bibliothécaires. Notre but est de faire apparaître les caractéristiques propres aux C.D.I. à travers l'examen du périodique.

Pour cette étude, nous nous sommes inspirés d'un article paru dans Documentation et Bibliothèque en Juin 1981 de Marcel Lajeunesse et Lise Wilson et portant sur l'analyse quantitative de 25 ans de publication du bulletin de l'A.C.B.L.F./Documentation et Bibliothèque.

Notre objectif est plus limité et plus modeste : d'une part notre étude ne porte que sur 9 ans et d'autre part le nombre de caractéristiques prises en compte pour l'analyse quantitative est plus restreint.

Pour compléter cette première approche de la revue INTER-CDI, nous avons étudié l'évolution des principales rubriques.

## I - L'ANALYSE QUANTITATIVE

### I.I. La méthodologie

L'étude de la revue porte sur une période de 9 ans de 1973 à 1981, le titre de la revue suit les changements de dénominations des centres documentaires et de INTER-SDI en 1972 il se transforme en INTER-CDI en 1974.

Pour cette analyse quantitative, nous avons pris en compte toutes les contributions rédigées à l'exception des encarts publicitaires et des rubriques comme le courrier, la banque de renseignements, les nouvelles, CDI-documentation et la vie des associations de la F.A.D.B.E.N. . Nous avons considéré que le bulletin de la F.A.D.B.E.N., encarté dans INTER-CDI, faisait partie de la revue elle-même, la pagination est d'ailleurs continue et il en a été de même pour les écrits parus dans d'autres revues et repris par INTER-CDI puisqu'ils sont le signe des intérêts des bibliothécaires-documentalistes, en outre leur nombre par rapport aux écrits originaux est peu important. Nous avons analysé les contributions dépassant une demi-page donc les éditoriaux ont été étudiés.

Nous avons distingué deux sortes de contributions : les articles et les comptes rendus. Nous incluons dans cette catégorie les rapports de stages, d'animations, de conférences, mais aussi l'ensemble des bibliographies, des études sur les ouvrages, des livres ou des périodiques. Pour les contributions dont la publication s'étale sur plusieurs numéros, nous avons considéré que chaque partie d'article ou de compte rendu était un tout et nous l'avons comptée pour un article ou un compte rendu.

Pour les deux genres d'écrits, l'examen a porté sur le nombre de pages et le nombre de références infrapaginales et sur le sujet. Pour ce dernier, chaque article ou compte rendu correspond à une entrée.

Nous nous sommes interrogés sur les auteurs de la revue INTER-CDI et pour ceux-ci nous avons retenu les éléments suivants :

- Le sexe
- La profession
  - Bibliothécaire-documentaliste
  - Professeur de l'enseignement supérieur
  - Professeur de l'enseignement secondaire
  - Autres personnels de l'éducation nationale :  
Proviseur, Inspecteur, Conseiller d'éducation,  
Directeur de C.R.D.P. etc...
  - Autres : Directeurs de musée, Directeurs de  
collections, autres catégories de bibliothécaires.

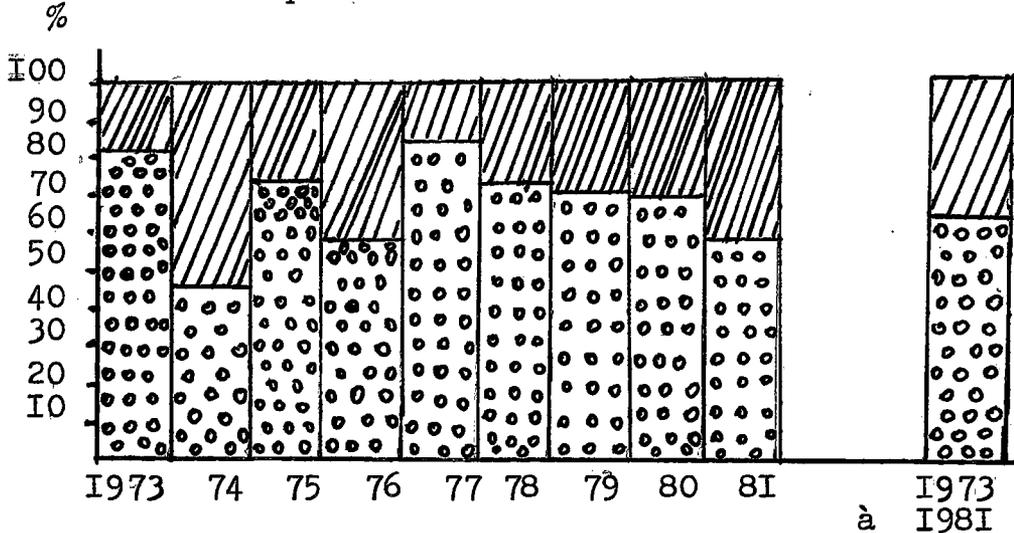
Pour un écrit collectif, les caractéristiques de chaque auteur sont prises en compte. D'autre part nous avons aussi calculé le nombre d'articles ou de comptes rendus effectués par chaque auteur, cela nous a permis de déterminer la répartition des auteurs en fonction de leur contribution à la revue.

Entre Décembre 1972 et Décembre 1981, nous avons dépouillé 55 numéros bimestriels de la revue INTER-CDI. Le nombre de pages de ce périodique a considérablement augmenté : en 9 ans il est passé de 28 pages en moyenne en 1973 à 51 pages en moyenne en 1981. Sa pagination a donc presque doublé; nous avons examiné 346 articles et 173 comptes rendus pour 187 auteurs. Cela nous a permis d'établir divers graphiques et tableaux que nous allons commenter dans les paragraphes suivants.

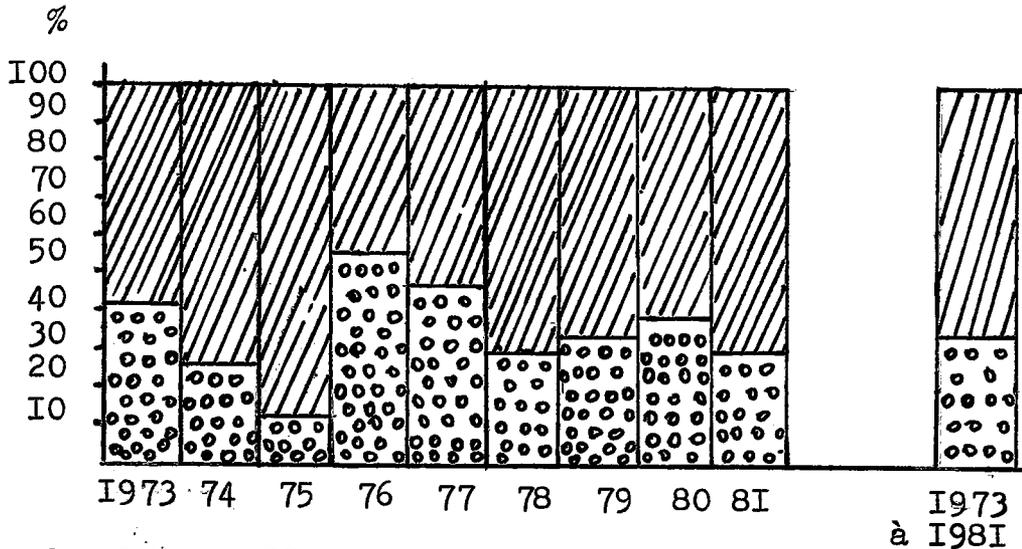
## I.2. Les auteurs

Pour connaître les auteurs de la revue INTER-CDI deux variables ont été retenues : le sexe et la profession.

Les graphiques suivants permettent d'illustrer ces caractéristiques

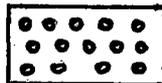


Graphique n°1 sexe des auteurs d'articles.



Graphique n°2 sexe des auteurs de comptes rendus.

Légende : Homme



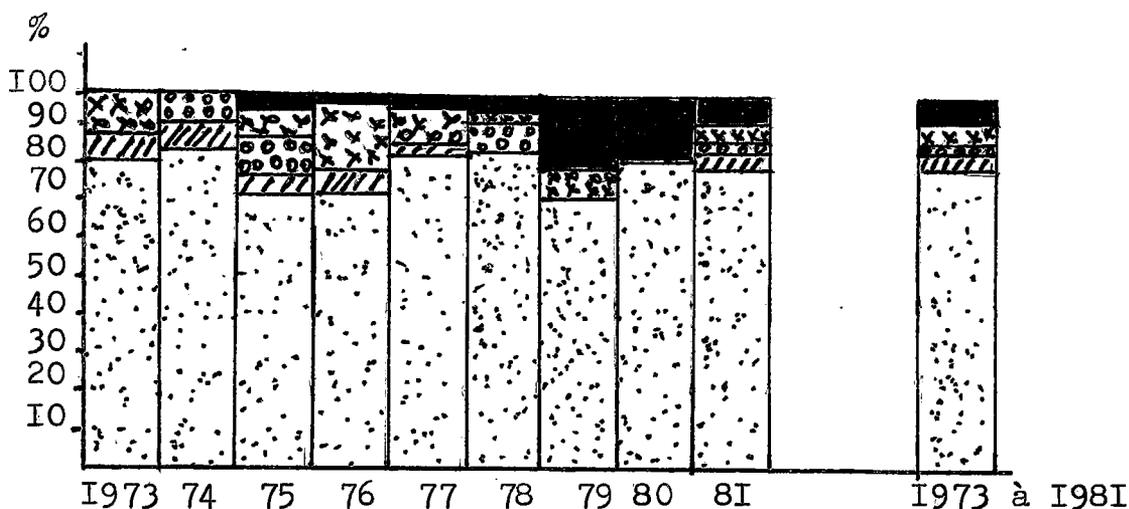
Femme



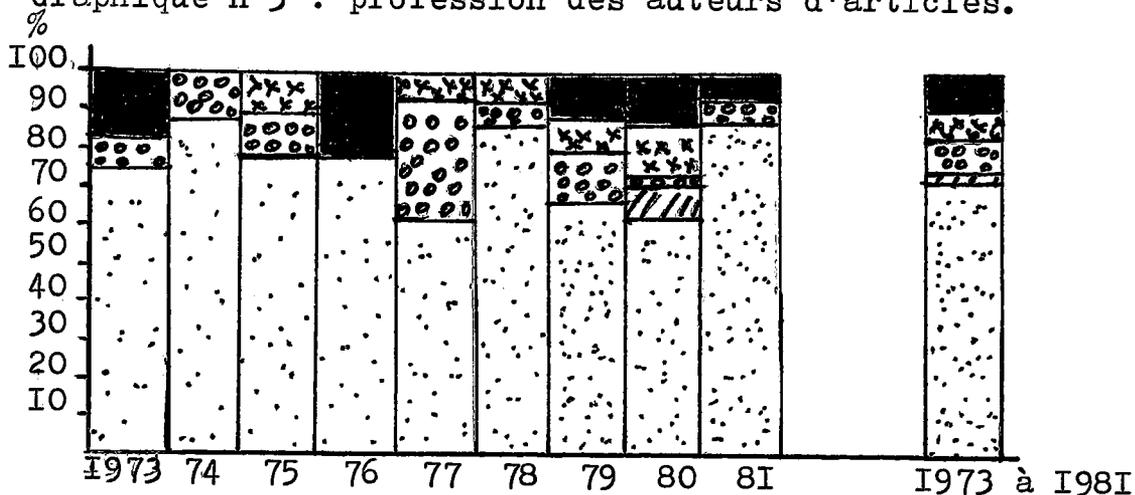
Pour les articles nous constatons une forte proportion d'hommes parmi les collaborateurs de la revue. Or une enquête du C.E.D.I.S. et de la F.A.D.B.E.N. a montré que 82% des bibliothécaires-documentalistes étaient

des femmes. Il y a là une contradiction même si sur les trois dernières années le pourcentage de femmes auteurs augmente. Pour les comptes rendus la proportion de femmes auteurs se rapproche, tout étant inférieure, de celle de la profession. La faible participation des femmes peut dans une certaine mesure s'expliquer par le manque de formation initiale. Une enquête de 1980 indique seulement 15% de bibliothécaires-documentalistes ayant un diplôme professionnel.

Cette revue s'intéressant aux problèmes de gestion, d'organisation des CDI, il n'est donc pas étonnant de noter que 80% des articles et 72% des comptes rendus sont écrits par des bibliothécaires-documentalistes.

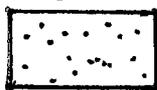


Graphique n°3 : profession des auteurs d'articles.



Graphique n°4 : profession des auteurs de comptes rendus

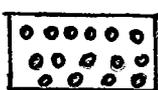
Légende :



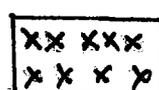
Bibi.Doc.



Prof.d'Uni.



Prof. de second.



Autres Pers.d'E.N.



Autres

De même, cela permet d'expliquer l'importance relative des interventions des autres personnels de l'éducation nationale: les professeurs relatant les expériences pédagogiques menées aux CDI, le personnel d'inspection, de direction et de surveillance situant le centre documentaire, son rôle au sein de l'établissement.

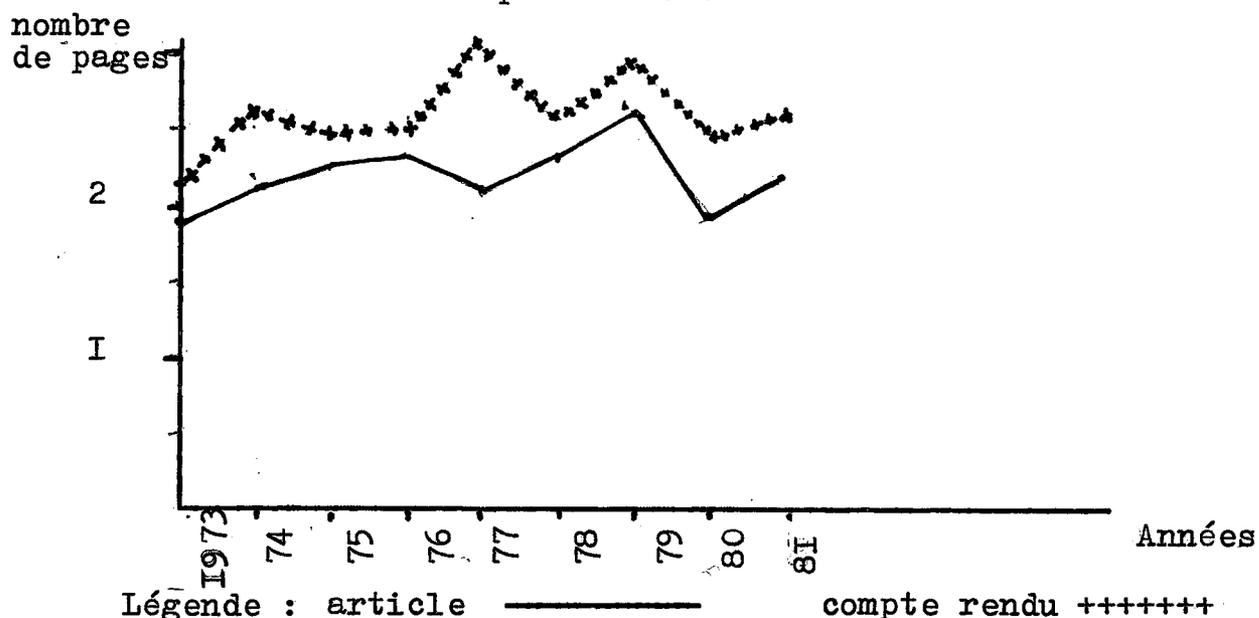
La spécificité de la fonction est peut être à l'origine du faible pourcentage des contributions des professeurs d'universités et des autres professions. A cela s'ajoute, pour les intervenants de l'enseignement supérieur, la faiblesse, en France, de la recherche en pédagogie et documentation, Un des spécialistes français M. Jean HASSENFORDER participant régulièrement à la revue. Quant à la catégorie des autres professions réunissant les éditeurs, les bibliothécaires, les documentalistes, les directeurs de musées, d'organismes de documentation etc., il faut noter une progression des interventions, preuve peut-être de l'intérêt que certains portent à la profession de bibliothécaire-documentaliste et au rôle des CDI .

### I.3. Les articles et les comptes rendus

Les 346 articles et 173 comptes rendus ont été analysés selon les caractéristiques suivantes :

- nombre moyen de pages
- nombre moyen de références infrapaginales par article
- thèmes

Graphique n°5 : nombre moyen de pages par compte rendu et par article



Les interventions dans INTER-CDI sont peu importantes au plan spatial. Les articles et les comptes rendus se limitent en moyenne à environ 2,3 pages et apparemment aucune tendance à l'augmentation ne se dessine. Ces contributions courtes ne seraient-elles pas la conséquence de la relative "jeunesse" et de la profession et de la revue.

Et dans une certaine mesure cette caractéristique de la profession peut aussi expliquer la stagnation du nombre moyen de références infrapaginales à un niveau relativement bas de 0,90 références par article pour l'ensemble de la période (annexe n°I)

Pour faire apparaître l'évolution des préoccupations des bibliothécaires-documentalistes, il nous a paru nécessaire de faire la recension des thèmes abordés.

Tableau n°I: Les thèmes des articles et des comptes rendus

Sujets	Années									
	1973 %	1974 %	1975 %	1976 %	1977 %	1978 %	1979 %	1980 %	1981 %	1973 à 1981 %
Rôle du CDI dans l'établissement	5,26	5,55			6,15	9,2	18,185	5,12	8,33	6,93
Personnel (nombre, horaire..)			2,43	3,44	6,15	10,76	4,54	3,84	2,77	4,23
Animation (exposition, infor- mation...)	18,42	19,44	9,75	15,51	7,69	7,69	4,54	11,53	9,72	10,78
Les autres fonctions	18,42	8,33	9,75	20,68	10,76	6,15	9,09	10,26	4,16	10,40
Le statut	2,63		4,87	1,72	1,53	7,69	7,51	1,20	2,77	3,46
Bibliothéconomie comparée	2,63	5,55	2,43					1,2		0,96
Pédagogie (travail indépen- dant, informatique...)	10,52	27,77	12,19	12,06	10,76	10,76	12,12	3,84	4,16	10,40
Recherche documentaire	2,63		2,43		3,07	6,15		3,84	5,55	2,89
Gestion		5,55		3,44	3,07	1,53	1,51	1,20		1,73
Périodiques		2,77			1,53	7,69		1,20	1,38	1,73
Audiovisuel		5,55	2,43		4,61	1,53	3,03	3,84	1,38	2,50
Publications officielles	5,26								1,38	0,57
Bibliographie analytique						1,53	1,51	3,84	5,55	1,73
Bibliographie signalétique	2,63	2,77	4,87	12,06	4,61	4,61	7,57	10,26	6,94	6,74
Ouvrages de référence				1,72	1,53	3,07	6,06	6,41		2,50
Matériel			2,43			1,53		1,20	2,77	0,96
Architecture, aménagement	2,63		9,75	1,72	3,07	1,53		2,56	1,38	2,31
Formation	2,63		4,87	5,17	12,30	3,07	1,51	3,84	2,77	4,23
Collection (choix, coordi- nation, élimination)	2,63			1,72	3,07	1,53	3,03	1,20	1,38	1,73
Informatique							4,54	3,84	2,77	1,54
Lecture et lecteurs		5,55		1,72		4,61	4,54	3,84	2,77	2,69
Travail interne (catalogage, classement ....)	10,52	5,55	24,39	8,62			1,51	1,20	4,26	5,00
Indexation			4,87	1,72	10,76	3,07	1,51		8,33	3,66
Autres organismes (Musée...)				6,89	4,61	1,53	3,03	3,84	9,72	3,85
Divers	13,15	5,55	2,43	1,76	4,61	4,61	4,54	10,26	9,72	6,35

De cet ensemble de données, nous pouvons déduire les principaux intérêts de cette profession et en suivre l'évolution.

Ainsi en 1975, 1978 et 1979, années durant lesquelles des projets de statuts semblaient se dessiner, le sujet est très souvent abordé.

L'informatique documentaire n'est abordée qu'en 1979 avec le début d'expériences sur microordinateur dans certains CDI.

Depuis 1975, la formation initiale ou continue apparaît très régulièrement, cela correspond à un besoin et à une revendication de la profession.

Il est aussi intéressant de noter que les problèmes de pédagogie, d'animation et de fonction retiennent constamment l'attention des bibliothécaires-documentalistes : ils représentent ensemble plus de 30% des sujets traités.

Ainsi les CDI ayant été mis en place dans un but de rénovation pédagogique, il est normal que des études accompagnent chaque mise en place d'expériences nouvelles : le travail indépendant, les IO%, les P.A.C.T.E.S, et maintenant l'informatique.

De même, le fait que le bibliothécaire soit chargé de faire circuler l'information dans l'établissement scolaire par la réalisation de carnet d'accueil, de feuilles d'informations etc..., explique l'importance de ce sujet.

Enfin l'attention portée aux fonctions provient de la nécessité de définir les différentes tâches et de mieux cerner le rôle des bibliothécaires-documentalistes au sein de l'établissement scolaire.

#### I.4. La répartition des contributions par auteur

Il nous a paru important de déterminer le nombre de contributions par auteur. Cette observation donne lieu au tableau suivant :

Nombre d'écrits	Nombre d'auteurs
I	I25
2	30
3 à 5	I7
6 à IO	7
II à I5	5
I6 à 20	2
+ 20	I

Tableau n°2 : Répartition des écrits par auteurs

Nous pouvons constater que sur les I87 auteurs : I25 ( 67 % environ) n'ont écrit qu'un seul article, tandis que 8 en écrivaient plus de II. Parmi ces derniers il faut signaler CUCHIN Roger, qui en tant que directeur de la publication a écrit l'ensemble des éditoriaux, FOURNIER Claude qui pendant longtemps fut le président de la F.A.D.B.E.N., mais aussi DALIMIER Raymonde, DAVEAU François, FONDANECHÉ Daniel, HUMBERT Marie-Andrée, PAILLAT Joseph.

Cette dissémination prouve que la revue n'est pas le fait d'un petit nombre d'auteurs, il n'y a aucun monopole de l'information. Le périodique d'INTER-CDI intéresse et est réalisé par l'ensemble des bibliothécaires-documentalistes.

De cette première approche, certains aspects de la revue, certaines tendances de la profession nous sont apparus. L'analyse des principales rubriques va nous permettre de mieux cerner l'évolution de ce périodique.

## 2 - L'EVOLUTION DES PRINCIPALES RUBRIQUES

Le relevé des thèmes, des articles et comptes rendus a permis de mettre l'accent et de faire apparaître quelques uns des intérêts des bibliothécaires-documentalistes. Cependant, d'une part certaines rubriques n'ont pas été prises en compte par l'approche quantitative et d'autre part l'évolution du contenu des rubriques est intéressante à analyser pour une meilleure compréhension de la revue et de la profession.

### 2.1. Les rubriques régulières

#### "Informations pratiques"

Cette rubrique recense principalement les correspondants d'INTER-CDI et de la F.A.D.B.E.N. , mais elle présente aussi les comptes rendus des assemblées générales du C.E.D.I.S. permettant d'étudier l'évolution des recettes de la revue, de même elle donne quelques renseignements sur les abonnés et enfin elle étudie les résultats d'enquêtes portant sur la revue elle-même.

L'évolution de la structure des recettes de la publication peut être résumée par le tableau suivant :

Tableau n°3: Evolution de la structure des recettes  
d'INTER-CDI

Recettes \ Année	1974		1975		1978		Variations 1978-1974 %
		%		%		%	
Reliquat de l'année précédente	4052,68	8	1484,10	1	/		
Adhésions	1270,00	2,5	3720,00	3	2965,00	2	- 0,5
Abonnements	29367,10	58	70158,96	63	108421,93	66	+ 8
Publicité	12104,50	24	22685,20	20	36874,52	22	- 2
Divers (I)	3841,62	7,5	14124,50	13	17260,10	10	+ 2,5
Total	50635,90		112172,76		165258,15		

(I) Planches index

La baisse des recettes publicitaires est inquiétante dans la mesure où elle est la preuve d'un moindre intérêt pour la revue de la part des éditeurs et des fournisseurs de matériel scolaire mais cela peut aussi s'expliquer par le fait que le marché offert par les C.D.I. paraît peu rentable : les crédits d'enseignement durant cette période ont considérablement diminué. Par contre l'augmentation de + 8% des recettes due aux abonnements, est un excellent signe du dynamisme de la revue. Il aurait été intéressant de poursuivre plus avant cette analyse mais les bilans postérieurs à 1978 ne sont plus publiés dans le périodique.

Cependant, le dynamisme de la revue semble être confirmé par l'augmentation du nombre d'abonnements qui passe de 450 en 1973 à 3067 en 1981.

La répartition des abonnés en fonction des différentes catégories d'établissements permet de mesurer de l'impact de la revue.

Tableau n°4 Extrait de la rubrique "Informations  
Pratiques" in : INTER-CDI, 53, 1981

ABONNEMENTS PERSONNELS :

- Adhérents au CEDIS ...	317 (	537, soit 17,51 %
- Non adhérents .....	220 (	du total des abonnés

ABONNEMENTS D'ETABLISSEMENT :

- Publics :

. Collèges .....	1130 (	2022, soit 65,92% du total de nos abonnés
. LEP .....	321 )	
. Lycées .....	527 (	
. Ecoles normales .....	44 )	

- Agricoles publics :

. Collèges .....	8 (	52, soit 1,70% du total de nos abonnés
. LEP .....	8 )	
. Lycées .....	36 (	

- Privés :

. Collèges .....	137 (	308, soit 10,04% du total de nos abonnés
. LEP .....	32 )	
. Lycées .....	116 (	

DIVERS :

INRP, CNDP, CRDP, CDDP, Bibliothèques publiques, Universités, E.N.B., IRAP, I.U.T., CAFOC, etc.....	I48 (	I48, soit 4,83% du total de nos abonnés
---	-------	--

Nous constatons que la revue intéresse l'ensemble des documentalistes-bibliothécaires, quelle que soit la catégorie d'établissements scolaires (publics, privés, agricoles) concernés par les C.D.I. . Les "divers" certes, ne représentent que 4,83% de l'ensemble des abonnements , mais ils démontrent l'attention que les autres organismes portent à la revue.

Dans cette rubrique sont publiés les résultats d'une enquête portant sur le périodique "Comment trouvez-vous votre revue?" et dont on trouvera le questionnaire en annexe n°3. L'appréciation générale est "des plus élogieuses". Dans l'ensemble , la revue est considérée comme "excellente", "copieuse", "pratique", "très positive ". 44% des lecteurs émettent quelques réserves, d'ailleurs

contradictoires : certains parlent "d'inégalité des articles", les uns souhaitent une revue plus "technique", les autres demandent "d'insister sur la fonction pédagogique".

Les avis sont aussi partagés quant à l'intérêt porté à chaque rubrique. Certaines sont considérées comme primordiales comme "Editions et revues" et "Banque de renseignements" mais une demande est formulée pour "développer la partie critique d'ouvrages et de dialivres". D'autres rubriques sont plus controversées comme "Audiovisuel" ou "Action culturelle".

Les résultats de cette enquête sont corroborés par l'étude du "Courrier".

### " Le courrier "

Les lecteurs d'INTER-CDI, on s'en serait douté, sont en majorité des bibliothécaires-documentalistes, mais aussi des proviseurs, des directeurs de C.R.D.P. et plus rarement des éditeurs et des auteurs. "Le courrier" permet de mesurer l'impact de la revue et de connaître les sujets des préoccupations des bibliothécaires-documentalistes.

La revue est considérée comme un moyen de formation, un contact entre les bibliothécaires-documentalistes, un moyen de lutter contre l'isolement. Les termes qui reviennent le plus souvent sont : lien, aide à l'apprentissage, à la formation, outil indispensable, réconfort, revue passionnante, soucis partagés. Avec de temps en temps, cependant, une note discordante comme ce lecteur qui indique que "tout en conservant les articles pratiques, il faudrait élargir les débats ...". Certains correspondants reprochent, à la revue, l'importance prise par les rubriques traitant de techniques documentaires et le manque de réflexion sur la déontologie.

Les bibliothécaires-documentalistes font souvent part de leurs conditions de travail, de leurs expériences, de leurs inquiétudes quant au statut, quant à l'introduction de professeurs certifiés, agrégés ... comme responsables de C.D.I., de leurs difficultés avec leurs collègues enseignants, le personnel administratif ou le personnel de direction. Mais la plupart des bibliothécaires-documentalistes expriment leur enthousiasme par rapport à leur métier.

### " La Banque de renseignements "

La rubrique répond à deux catégories de questions, d'un côté les questions portant sur les conditions de travail : les horaires, les responsabilités quant au matériel, les problèmes posés par l'exécution de certaines tâches comme la duplication des documents, la surveillance des élèves, le classement des dossiers O.N.I.S.E.P., la distribution des manuels scolaires. D'un autre côté les questions pratiques, celles-ci concernent les nombreux problèmes posés par les indexations C.D.U. ou Dewey, par l'utilisation des crédits d'enseignement, des adresses pour la formation de bibliothécaires, pour l'achat de mobilier, mais elles portent aussi sur l'animation, la réalisation du Bulletin de rentrée, l'établissement de bibliographies thématiques, l'annonce de parution de revue ou l'adresse d'organismes spécialisé dans l'analyse des livres ou la lecture pour la jeunesse.

### " Les Nouvelles "

Dans cette rubrique sont donnés des sommaires ou des résumés des articles de périodiques comme "Lecture-Jeunesse", "La revue de la joie par les livres", " Médiathèque publiques", "Education et Développement".

Dans un premier temps sont signalés les stages de formation initiale organisés par les C.R.D.P., les rapports entre les associations et les syndicats, les publications des C.R.D.P., mais très rapidement la revue sort de la sphère de l'éducation nationale pour s'intéresser à d'autres secteurs, d'autres organismes: elle indique les dates des conférences de la "Joie par les livres", du C.R.I.L.J., de colloques, de congrès sur la science fiction, sur la bande dessinée. Les premières années, la rubrique est importante au plan spatial, mais elle se restreint au profit de "CDI-documentation" chronique spécialisée dans l'annonce et l'analyse des nouveautés. Les "Nouvelles", quant à elles, signalent les actions, les stages de C.R.D.P., les réunions des associations d'autres organismes.

## 2.2. Les rubriques d'actualité documentaire

"Editions et revues" existe depuis 1973, mais son contenu a évolué. En effet si, au départ, les articles portent sur les rapport avec les éditeurs de livres scolaires, notamment à propos de l'établissement des listes de professeurs pour l'envoi de spécimens, bientôt, ils s'orientent vers des analyses d'ouvrages de référence, proposent les sélections de titres de périodiques, puis les dernières années, se portent sur le choix d'ouvrages en comparant plusieurs encyclopédies, plusieurs manuels par rapport à un thème : le tiers-monde, ou par rapport aux illustrations.

Des articles étudient aussi une collection ou les publications d'un organisme tel que l'U.N.E.S.C.O. , de l'I.N.R.D.P.

Il faudra attendre 1977 (n°26) pour qu'une rubrique soit systématiquement consacrée aux nouveautés proprement dites. Au départ, elle n'apparaît qu'en tant que sous rubrique des "Nouvelles" sous le titre " Nous avons

reçu" mais déjà l'en-tête du n°34 souligne son importance, "celle-ci en effet, n'a pas seulement pour but de nous informer des publications et nouveautés susceptibles d'enrichir votre documentation, mais elle entend également vous apporter des titres qui s'adressent aux professeurs..... Ceci peut donc réaliser un moyen non négligeable de développer toujours mieux l'image de marque de votre C.D.I.....".

A partir du numéro 35 de 1978 "Nous avons reçu" devient une rubrique à part entière et se transforme en "Suggestions pour C.D.I." puis en "C.D.I.- Documentation". Dorénavant sont signalés non seulement les livres et les revues mais aussi les documents audiovisuels : diapositives, films, disques etc... ainsi que les expositions susceptibles d'entraîner des applications pédagogiques. L'analyse des documents est courte, parfois, seul, le sommaire du périodique, ou du livre scientifique est donné.

"Documentation" n'est pas à proprement parler une rubrique bibliographique. Son but est de présenter les sources d'information. Elle propose donc des études sur des organismes susceptibles de fournir une documentation gratuite ou non. Ainsi entre 1973 et 1977 sont étudiés la "Documentation Française", le "Laboratoire Coopératif", les sources d'informations économiques.

En 1979 "Documentation" devient "Documentation Générale", elle donne des résultats d'expériences, d'information documentaire en France, présente les archives nationales, indique une méthode d'enquête par questionnaire pour la connaissance des lecteurs.

### 2.3. Les informations de la F.A.D.B.E.N.

Les interventions de la F.A.D.B.E.N., seront rares jusqu'en 1976, elles n'ont pour but que de préciser

les rapports entre F.A.D.B.E.N. et le C.E.D.I.S.. Mais en 1976, les responsables de l'association des documentalistes-bibliothécaires de l'éducation nationale multiplient leurs contributions. Ils ne disposent pas de rubriques propres mais déjà leurs articles ou leurs comptes rendus paraissent avec en avant titre : "F.A.D.B.E.N.-informations", c'est sous cette dénomination qu'en 1977 est officialisée la collaboration C.E.D.I.S.-F.A.D.B.E.N.. Le bulletin de la F.A.D.B.E.N. paraît donc encarté dans INTER-CDI sur des feuilles de couleurs; par rapport au reste de la revue, l'apport de l'association est donc bien individualisé. Cette différenciation est encore accentuée par la désignation de deux responsables de la publication de l'association. Le contenu se distingue du reste de la revue par un ton plus polémique : les sujets traités sont plus revendicatifs. Qu'il s'agisse de l'insuffisance du nombre de postes, de l'absence de statut, de la formation, des relations avec les professeurs, de la définition des fonctions et les prises de positions, les points de vue sont nettement plus virulents que dans le reste de la revue. Statut et formation des documentalistes de C.D.I. semblent être les préoccupations majeures et permanentes de la profession. Les problèmes statutaires se posent dès 1970 aux organisations professionnelles, qui en raison des fonctions pédagogiques, expriment leur préférence soit pour le rattachement à un statut du corps enseignant, soit pour un statut spécifique. Cette revendication d'un statut et d'une formation adéquate se maintiendra jusqu'à aujourd'hui. En 1970 un premier projet fut proposé, il prévoyait la création "d'un corps de documentalistes-bibliothécaires principaux et un corps de documentalistes-bibliothécaires (...). Ces corps étaient classés dans la catégorie A". Ce projet ne fut jamais transmis au Ministère des finances.

En 1974, un deuxième projet vit le jour. Il consistait à rattacher les documentalistes-bibliothécaires au

corps des conseillers principaux et des conseillers d'éducation. Mais très rapidement ce projet tombe aussi dans les "oubliettes de la réforme". Une circulaire du 17 Février 1977 définit les fonctions. Ce texte officiel apparaît comme "une éclaircie en plein brouillard" mais les problèmes de statut restent entiers.

La relance de la polémique se fait avec la circulaire du 7 Septembre 1979, confirmée par le décret n° 80-28 du 10 Janvier 1980, qui permet aux enseignants, qui le souhaitent, d'exercer à temps plein ou partiel, la fonction de documentaliste-bibliothécaire. Ce texte va soulever un tollé général et sera considéré comme "une régression sans précédent" avec un risque d'un déclassement des adjoints d'enseignement, en fonction dans un C.D.I., au rang de surveillants titulaires. Ce texte avait aussi l'inconvénient de ne pas reconnaître la spécificité de la fonction et de la formation nécessaire puisqu'un professeur de n'importe quelle discipline pouvait postuler, théoriquement, à un poste sur un C.D.I.

En réponse le manifeste de la F.A.D.B.E.N. indique que les objectifs de la profession supposent

- un C.D.I. considéré comme faisant partie intégrante de l'établissement scolaire et non comme une anomalie en marge de l'enseignement traditionnel,
- un personnel enfin reconnu dans sa spécificité et pour lequel sera prévu une formation initiale et continue de haut niveau,
- une reconnaissance de la documentation comme discipline nouvelle.

La F.A.D.B.E.N. propose en Novembre-Décembre 81, un projet pour la formation initiale et continue des documentalistes-bibliothécaires. La F.A.D.B.E.N. souhaite "que le corps des futurs documentalistes soit recruté en respectant la cohérence qu'implique le rapport entre la

fonction d'enseignement de documentation et la formation nécessaire pour l'assurer.

La documentation étant une discipline nouvelle qui comporte les documents comme contenu et la recherche documentaire comme méthode, elle doit satisfaire au même cursus que les autres disciplines enseignées actuelles".

La F.A.D.B.E.N. propose donc une formation initiale universitaire aboutissant à une Maîtrise et à un CAPES. Au niveau de la formation continue la F.A.D.B.E.N. propose la création d'institut de recherche documentaire académique qui permettrait d'une part une réflexion sur la pédagogie de la documentation et les techniques documentaires, d'autre part ce centre serait le lieu de rencontre avec d'autres bibliothèques ( B.N.,B.U.,B.C.P.) et permettrait ainsi d'établir une continuité au niveau de la lecture et des techniques documentaires, et la F.A.D.B.E.N. conclut sur "il s'agit là d'un problème important que nous aimerions voir traité par un groupe de travail ministériel chargé d'examiner

- Le problème de la documentation à l'école  
et
- le statut des documentalistes".

Dès 1980, la fusion entre la F.A.D.B.E.N. et INTER-CDI est plus complète. La publication paraît toujours sous la responsabilité de l'association mais elle est intégrée à la revue et devient une rubrique habituelle "Info-doc". Le nombre de pages de la publication de l'association augmente et son contenu, tout en continuant à débattre sur la fonction, les conditions de travail, le statut, se tourne aussi vers des informations d'ordre général, comme par exemple des comptes rendus de colloques, de rencontres, d'ateliers sur les relations Ecole-Lecture, l'imaginaire, l'information documentaire.

#### 2.4. Les rubriques d'informations sur les techniques

Deux rubriques, liées plus ou moins aux pédagogies nouvelles, regroupent les études sur les techniques et le matériel : ce sont le "Secrétariat pédagogique" et "L'audiovisuel".

La première traite, avec le développement du travail sur documents, des textes à tirer et donc du matériel de duplication. Dès 1973, le problème du tirage se pose, en effet, aux documentalistes-bibliothécaires. Certains considèrent que les tâches de "duplication" ne sont pas de leur ressort et ce point de vue prévaudra ; en 1976 cette rubrique disparaît.

Par contre "L'audiovisuel" s'est maintenu, mais a connu d'importants changements. Dans les premiers numéros ce sont surtout des descriptions du matériel audiovisuel qui dominent, ainsi sont données des notices d'utilisation de magnétophones, d'appareil de projection et même des plans pour la construction d'une cabine insonorisée, d'une visionneuse pour diapositives. Ces renseignements semblent concerner d'assez loin le métier de bibliothécaire. Mais rapidement les problèmes de prêts, de rangement, de conservation des documents audiovisuels prévalent et dès 1978 ce sont les expériences pédagogiques dans des centres multi-média qui sont présentées, comme par exemple ce module d'animation à l'audiovisuel au lycée de Ruel-Malmaison. Il est à noter que la rubrique donne des filmographies et bibliographies d'ouvrages consacrés à l'audiovisuel jusqu'en 1978, date à partir de laquelle les nouveautés "audiovisuelles" sont étudiées dans "C.D.I.- Documentation".

Les rubriques consacrées aux techniques documentaires sont plus difficiles à suivre car elles ont souvent changé d'appellation. Dans les premières années, les problèmes de classification et de classement seront traités au départ dans les rubriques "C.D.U." et "Classement".

La "C.D.U." se résume en quelques exercices d'indexation, puis à la mise en place de l'index C.D.U.-Dewey. Très rapidement la C.D.U. paraît très complexe par rapport au nombre et au niveau des documents à traiter dans les C.D.I. et ainsi se développe la controverse entre l'usage de la Dewey ou celui de la C.D.U. dont les rubriques "C.D.U." puis "Classement-C.D.U." et enfin "Classification" se font l'écho.

La rubrique "Classement" quant à elle présente le fichier systématique, en étudie l'intérêt. En 1977 naît l'idée d'un thésaurus et la liste des mots-clés paraîtra dans la rubrique "Classement-C.D.U.". En 1977, les rubriques "C.D.U." et "Classement" disparaissent pour faire place à "Classement-C.D.U." puis en fin 1981 à "Classification".

Dès 1980, une nouvelle rubrique traite de l'informatique documentaire : c'est la "Documentation technique". Le b à ba de la programmation, les problèmes de structure des ordinateurs, de logiciels, de banques de données y sont étudiés.

## 2.5. Rubriques traitant de la bibliothéconomie

Trois rubriques traitent plus particulièrement de l'animation d'un C.D.I.

"L'information" date de 1973, mais si la rubrique est ancienne elle regroupe en fait peu d'articles. Quelques unes traitent de la science de l'information, mais dominent les articles sur le carnet d'accueil, le bulletin de rentrée, supports traditionnels de l'information dans l'établissement scolaire.

"L'action culturelle" dans cette rubrique, l'influence de la situation de la bibliothèque dans l'établissement scolaire se fait sentir. De nombreux articles font

la relation d'activités pédagogiques à travers les visites de musées ou d'autres organismes : le C.D.I. apparaît alors comme le lien privilégié entre l'extérieur et le lycée. D'autres articles présentent des animations au sein même du C.D.I., notamment à propos des expositions et de leurs conséquences pédagogiques, quelques articles donnent des indications sur les différentes étapes de réalisation de ces activités comme par exemple la veillée-lecture, l'exposition, l'animation théâtrale, le club-lecture.

" Pédagogie" historiquement les C.D.I. ont été créés pour permettre une rénovation de la pédagogie. Cette origine explique l'importance de la rubrique. Les thèmes de travail indépendant, 10%, audiovisuel, informatique reviennent souvent. Les articles relatent les expériences pédagogiques ayant lieu dans des C.D.I., avec ou non la participation des documentalistes. Ce sont des expériences d'informatique appliquées à l'Allemand ou au Français, l'étude de la presse ancienne avec un professeur d'histoire..... C'est aussi dans cette rubrique que sont traités les problèmes de pédagogie documentaire, c'est-à-dire d'accueil et des rapports entre les documentalistes et les élèves, du travail sur documents, de l'initiation à la recherche documentaire et à ce propos sont présentés et analysés plusieurs livres sur la méthodologie d'utilisation d'un C.D.I..

L'origine des C.D.I. n'a pas seulement une influence sur la rubrique "Pédagogie" mais, ainsi que nous l'avons vu, sur l'ensemble de la revue et notamment sur les rubriques qui traitent du rôle, des fonctions des bibliothécaires-documentalistes.

"Relations" rubrique très peu importante, porte essentiellement sur les liaisons entre documentalistes-

bibliothécaires et les autres personnels de l'établissement.

"Notre fonction" la rubrique se préoccupe des diverses tâches et du temps à consacrer à chacune d'entre elles, des problèmes d'horaires et aussi des conditions de travail.

Une grande partie des articles est consacrée à la formation initiale et continuée et à la critique de celle qui est assurée par les C.R.D.P.. Les formations données dans les centres de préparation aux C.A.F.B, par l'I.N.T.D., par l'école des documentalistes-bibliothécaires de l'Institut catholique, par l'Université de Paris VIII sont présentées. Les divers programmes des études y sont évalués en fonction des besoins des documentalistes de C.D.I.. En conclusion, il semble qu'aucun des organismes n'assure une formation suffisante en pédagogie de la documentation.

L'accent sera mis sur cette discipline dans tous les projets présentés par la F.A.D.B.E.N.. De même, dans ses propositions de 1980, pour une formation initiale, F.Daveau précise, qu'à côté des disciplines bibliothéconomiques, une large place doit être consacrée à la psychologie, la sociologie de la lecture et à la pédagogie.

Dans cette rubrique sont publiés les résultats d'enquêtes officielles ou corporatives sur la formation, les fonctions des documentalistes-bibliothécaires et sur le rôle des C.D.I. Ils servent d'appuis, de bases aux revendications des organisations professionnelles.

Le tableau suivant, reprend en partie les chiffres publiés en 1976, 1978, 1979.

Tableau n°5 : statistiques sur les C.D.I.

Données	Années	I974 I975 (I)	I978 (I)	I979 (I)	I980 (2)
Nombre d'établissements scolaires		non précisé	non précisé	7117	/
Nombre de C.D.I.		non précisé	2641	3528	/
Nombre de documentalistes		2144	3113	non précisé	/
Nombre de C.D.I. ayant une équipe de 2 D.B. ou plus		non précisé	13,9%	non précisé	20%

(I) résultats établis d'après les statistiques ministérielles et publiés dans les numéros 19,20,35,39.

(2) Résultats d'une enquête F.A.D.B.E.N.-Inter-CDI, portant sur un échantillon de 1110 C.D.I. et publiés dans le numéro 36

Les interprétations des données précédentes ne peuvent être que limitées. Il est difficile de comparer des statistiques d'origines aussi différentes, en outre les données prises en compte ne sont pas les mêmes. Cependant il est possible de déduire de ces enquêtes un certain nombre de tendances.

Au niveau des établissements les lycées classiques sont les plus favorisés: non seulement la couverture en C.D.I. officiels est la plus importante (96,7% en 1978) mais en outre les 75% des équipes de 2 bibliothécaires ou plus se retrouvent dans ces établissements. Les moins favorisés sont les L.E.P. (Lycée d'enseignement professionnel) avec environ 14,7% des C.D.I. officiels en 1978.

Au niveau des responsables des C.D.I. les caractéristiques sont les suivantes : la majorité des documentalistes-bibliothécaires sont des adjoints d'enseignement, avec au moins le niveau de la licence d'enseignement, principalement de disciplines littéraires (histoire,

géographie, langues vivantes, lettres). Peu de documentalistes de centres documentaires possèdent en plus un diplôme professionnel (15% en 1980).

Au niveau des activités des C.D.I., les documentalistes interrogés en 1978, ont proposé le classement suivant :

Rang de l'activité	Temps consacré	Temps souhaité
1°	Accueil	Initiation à la documentation
2°	Initiation à la documentation	Animation pédagogique
3°	Animation pédagogique	Accueil
4°	Technique	Conseil au lecteur
5°	Conseil au lecteur	Activités culturelles
6°	Relations extérieures	Relations extérieures
7°	Activités culturelles	Technique
8°	O.N.I.S.E.P.	O.N.I.S.E.P.

Cette hiérachisation des fonctions met l'accent sur la documentation, discipline nouvelle et sur l'aspect pédagogique du métier de documentaliste-bibliothécaire .

Les sujets abordés dans cette rubrique donnent souvent lieu à des prises de position, des points de vue regroupés sous le titre de "Tribune libre" c'est naturellement encore le statut ou l'absence de statut qui fait couler le plus d'encre. De même l'introduction aux postes de responsables de C.D.I. des professeurs certifiés, agrégés.. fut le sujet de nombreuses discussions entre des documentalistes-bibliothécaires qui insistent sur la spécificité de leurs fonctions à la fois "technique et pédagogique".

La rubrique "Bibliothèque" traite plus particulièrement des thèmes bibliothéconomiques comme le circuit du livre : choix, compostage, catalogage, reliure, problème de censure. Elle propose des enquêtes sur la lecture et les lecteurs, des projets de centrales académiques des bibliothèques d'enseignement sur le modèle de centrales d'achat des bibliothèques de la ville de Paris, S.N.C.F..

Elle présente aussi des réalisations étrangères. Les comparaisons ne sont guère favorables à la situation française. Le retard semble considérable avec le Québec où les établissements d'enseignement sont dotés de centres documentaires "Multimédia" importants. Les documentalistes français y ont surtout admiré la formation des professionnels, assurée par une école en bibliothéconomie en 2 ans après 3 années d'études universitaires.

Par rapport au "Library Resource Centre" britannique, l'accent est mis principalement sur la coopération réelle entre la bibliothèque publique et l'établissement scolaire, par le prêt de livres, par l'aide aux tâches techniques, par la formation d'aide bibliothécaire. Cependant en Grande Bretagne, la direction de la "Library Resource Centre" est très souvent assurée par un enseignant et comme le note J. Hassenforder, à ce sujet, "le risque n'est-il pas de se diluer dans le milieu enseignant et de perdre par là un certain impact".

Enfin, la rubrique s'intéresse à l'établissement de bibliographies, notamment thématiques sur la science fiction, la bande dessinée, les livres scientifiques ou les livres en langue anglaise. Les analyses des bibliographies sont généralement courtes. Cette rubrique propose aussi des études générales sur la littérature et la lecture des adolescents, ainsi que des articles de fonds sur certains secteurs de la production éditoriale.

Enfin une dernière rubrique, née en 1981, "Cahiers des bibliothèques et C.D.I." qui en est à ses débuts et qui se présente sous forme de cahiers détachables. Deux cahiers sont déjà parus; le premier traite de catalogage, le second des tâches de la rentrée. La rubrique semble être d'ordre technique documentaire.

## Conclusion :

INTER-CDI, revue professionnelle des documentalistes-bibliothécaires, est le reflet de la vie dans les centres documentaires des établissements scolaires. Ce périodique se fait l'écho des préoccupations des responsables de C.D.I.; le contenu des articles répond à leurs besoins de formation et d'information.

Il y a plus de 20 ans que les C.D.I. ont été mis en place dans un but de rénovation de l'enseignement et de rentabilisation des ressources documentaires. Le personnel a été recruté parmi les enseignants notamment parmi les adjoints d'enseignement. Ces derniers n'avaient pas ou peu de formation en techniques documentaires. INTER-CDI fera, à côté d'articles sur les pédagogies actives, une large place aux questions élémentaires de de bibliothéconomie, de techniques documentaires. Ce sera pendant une longue période une aide à l'apprentissage.

Peu à peu, la profession se met en place et la formation "sur le tas", si elle est loin d'être parfaite, permet aux documentalistes de C.D.I. de dépasser les tâches purement techniques et de se tourner vers les tâches d'animation, de relations publiques au sein de l'établissement et vers l'extérieur, et vers la pédagogie de la documentation.

Les objectifs des documentalistes-bibliothécaires s'élargissent, il en va de même pour les finalités des C.D.I.

Le centre documentaire devient le lieu de la pédagogie nouvelle. Il doit permettre l'harmonisation des différents contenus culturels, l'interdisciplinarité. Il est un facteur d'autoformation : il permet à l'élève

d'acquérir son autonomie dans le processus d'apprentissage des connaissances par l'initiation à la recherche documentaire, par l'accès à l'information, par le développement du travail sur documents. Il renforce aussi sa mission d'ouverture de l'établissement scolaire vers le monde extérieur, surtout il prend place dans le réseau d'institutions documentaires et culturelles : bibliothèques publiques, musées, centre de recherche sur la lecture des jeunes et des adolescents. Le travail du responsable du C.D.I. présente à la fois un aspect technique, bibliothéconomique et un aspect pédagogique.

INTER-CDI, à travers des articles sur la formation initiale et continuée, sur les actions culturelles, sur les organismes documentaires répercute ces nouvelles tendances.

L'étude de ce périodique a permis de mettre l'accent sur la spécificité à la fois de la revue et de la profession, dont cette publication est le reflet et l'instrument d'évolution. L'examen de la revue a mis en évidence les intérêts changeants des documentalistes-bibliothécaires quant aux sujets abordés et permet de juger de la maturation de la profession et de son affermissement par une meilleure définition des fonctions bibliothéconomiques et pédagogiques.

## Annexe n°I : ANALYSE DES ARTICLES

Années	Nombre d'articles	Sexe des Auteurs		Profession des Auteurs					Nombre moyen de pages par articles	Nombre moyen de références infrapaginales par articles
		Hommes %	Femmes %	I	II	III	IV	V		
1973	26	81	19	81	8		II		1,88	0,26
1974	28	44	56	85	6	6	3		2,05	1,82
1975	32	74	26	73	3	9	9	6	2,15	0,28
1976	41	59	41	73	6		18	3	2,34	1,95
1977	51	84	16	84	2		9	5	2,05	0,86
1978	40	74	26	85		6	3	6	2,30	0,87
1979	35	72	28	72			9	19	2,65	1,20
1980	41	71	29	84				16	1,80	0,48
1981	52	68	42	80	4	2	4	9	2,15	0,46
Ensemble de la période	346	68	32	80	3	3	7	7	2,16	0,90

I : Bibliothécaires-documentalistes

II : Professeurs d'Université

III : Professeurs de secondaire

IV : Autres personnels de l'éducation nationale

V : Autres

Annexe n°2 : ANALYSE DES COMPTES RENDUS

Années	Nombre de comptes-rendus	Sexe des Auteurs		Profession des Auteurs					Nombre moyen de pages par comptes-rendus
		Hommes %	Femmes %	I	II	III	IV	V	
I973	I2	42	58	75		8		I7	2,12
I974	8	25	75	87		I2			2,60
I975	9	II	89	78		II	II		2,22
I976	I7	54	46	77				23	2,23
I977	I4	44	56	63		3I	6		3,05
I978	I4	26	74	89		5	5		2,58
I979	3I	33	67	67		I3	7	I3	2,99
I980	37	40	60	6I	9	2	I4	I4	2,47
I98I	20	29	7I	86		7		7	2,55
Ensemble de la période	I73	35	65	72	2	9	7	IO	2,50

I : Bibliothécaires-documentalistes

II : Professeurs d'Université

III : Professeurs de secondaire

IV : Autres personnels de l'éducation nationale

V : Autres

Annexe n°3 : GRILLE DU QUESTIONNAIRE DE L'ENQUETE :

" Comment trouvez-vous votre revue"

RETOURNER A INTER-CDI, 7, Résidence de Guinette, 91150 ETAMPES

(Veuillez mettre une croix dans la colonne concernée)

RUBRIQUE	Intéressant	A développer	A réduire	Inintéressant
• Action culturelle				
• Audio-visuel				
• Bibliothèques				
• Banque de Renseignements				
• C.D.U.				
• Classement				
• Documentation générale				
• Documentation technique				
• Edition et Revues				
• FADBEN-Informations				
• Information				
• Notre Fonction				
• Organisation matérielle				
• Pédagogie				
• Relations internes et externes				
• Secrétariat pédagogique				
FORME	Satisfaisante	A enrichir	A simplifier	A revoir
• Présentation générale				
• Typographie				
• Mise en pages				
• Illustrations				

SUGGESTIONS DIVERSES

.....

.....

.....

.....

.....

Le, la documentaliste du (établissement) .....

de (localité) .....

ou nom et prénom : .....

Signature :

## Centre d'Etude de la Documentation et de l'information Scolaires

# STATUTS

### ARTICLE 1 :

Entre les adhérents aux présents statuts, il est fondé une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ayant pour titre : CENTRE D'ETUDE DE LA DOCUMENTATION ET DE L'INFORMATION SCOLAIRES (C.E.D.I.S.).

### ARTICLE 2 :

Cette association a pour objet : l'étude des moyens destinés à faciliter l'accomplissement des fonctions de documentatoin et d'information présentes dans les établissements scolaires, la diffusion des conclusions de ces études et des matériels et publications dont elles ont pu susciter la création, l'organisation de services destinés à répondre aux questions d'ordre technique posées par ses membres et l'harmonisation des tâches professionnelles spécifiques de la documentation et de l'information scolaires.

### ARTICLE 3 :

Le siège social est fixé à ETAMPES (Essonne), 7, Résidence de Guinette. Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration, ratifiée ultérieurement par l'assemblée générale.

### ARTICLE 4 :

L'association se compose de membres d'honneur, de membres actifs et de membres adhérents. Elle est ouverte à toute personne physique ou morale que ses activités mettent en rapport avec la documentation et l'information organisées dans les établissements scolaires.

### ARTICLE 5 :

Les membres d'honneur sont choisis par le conseil d'administration parmi les personnes qui rendent ou ont rendu des services signalés à l'association. Ils font partie de l'assemblée générale sans être tenus à verser une cotisation annuelle. Leur nombre ne peut dépasser trois nouveaux par an.

Les membres actifs sont tous les Documentalistes, Bibliothécaires et les Documentalistes-Bibliothécaires de l'Education Nationale qui versent une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Les membres adhérents ne participent ni à l'administration, ni aux élections ; ils n'ont pas voix délibérative aux assemblées générales. Leur nombre n'est pas limité. La cotisation annuelle des membres adhérents est fixée par l'assemblée générale.

### ARTICLE 6 :

La qualité de membre se perd par la démission ou la radiation prononcée par le conseil d'administration pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à fournir toutes explications utiles au conseil d'administration.

### ARTICLE 7 :

Ressources : Les ressources de l'Association comprennent :

- 1) le montant des cotisations,
- 2) les subventions qui pourraient lui être accordées par l'Etat ou les collectivités publiques,
- 3) les sommes perçues en contrepartie des prestations par elle fournies,
- 4) toutes les ressources autorisées par les textes législatifs et les règlements.

### ARTICLE 8 :

Conseil d'Administration : L'Association est dirigée par un conseil de neuf membres élus pour six ans par l'assemblée générale, et renouvelable par tiers, tous les deux ans. Les membres que le sort a désignés comme membres sortants sont rééligibles.

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un Comité de Direction de quatre administrateurs. Ceux-ci, conformément au Règlement intérieur désignent le président-directeur et organisent le bureau administratif.

En cas de vacance, le conseil d'administration désigne les remplaçants provisoires : parmi les membres actifs, s'il s'agit de remplacer des membres du conseil d'administration, et parmi ceux du conseil d'administration s'il faut remplacer des administrateurs du comité de direction. La prochaine assemblée générale procède aux remplacements définitifs. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à la date où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

### ARTICLE 9 :

Assemblée générale ordinaire : L'assemblée générale comprend tous les membres de l'association, à quelque titre qu'ils y soient affiliés. Seuls les membres d'honneur et les membres actifs y ont voix délibérative et peuvent participer aux élections. Les membres adhérents n'ont que voix consultative.

L'assemblée générale se réunit chaque année, au cours du premier trimestre de l'année civile. Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres sont convoqués par les soins du comité de direction, qui précise en particulier l'ordre du jour de l'assemblée.

Le bureau de l'assemblée générale est constitué par le comité de direction.

L'assemblée générale entend les rapports sur la gestion du conseil d'administration et sur la situation financière et morale de l'Association.

Elle peut désigner tout commissaire-vérificateur des comptes et le charger de faire un rapport sur la tenue de ceux-ci.

Elle approuve les comptes de l'exercice terminé, vote le budget de l'exercice qui suit et pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement des membres du conseil d'administration.

Elle confère au conseil d'administration ou à certains membres du comité de direction toutes autorisations pour accomplir les opérations rentrant dans l'objet de l'association et pour lesquelles les pouvoirs statutaires seraient insuffisants.

Elle délibère sur toutes questions portées à l'ordre du jour à la demande des membres de l'association et déposées au secrétariat dix jours au moins avant la réunion.

Toutes les délibérations de l'assemblée générale annuelle sont prises à main levée à la majorité absolue des membres présents ou valablement représentés. Le scrutin secret peut être demandé soit par le conseil d'administration, soit par le quart des membres présents.

### ARTICLE 11 :

Assemblée générale extraordinaire : L'assemblée générale a un caractère extraordinaire lorsqu'elle statue sur toute modification aux statuts. Elle peut être convoquée par le conseil d'ad-

ministration ou sur la demande de la moitié plus un des membres actifs et membres d'honneur, à jour de leur cotisation.

Une telle assemblée devra être composée du quart au moins des membres actifs ou membres d'honneur à jour de leur cotisation, et la délibération devra être prise à la majorité des trois quarts des membres présents ou valablement représentés. Si le quorum n'est pas atteint lors de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire sur première convocation, l'assemblée sera convoquée à nouveau à un mois d'intervalle au maximum et, lors de cette nouvelle réunion, elle pourra valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

### ARTICLE 12 :

Procès-verbaux : Les procès-verbaux des délibérations des assemblées générales sont transcrits sur un registre et signés du président-directeur et d'un membre du comité de direction présent à la délibération.

Le comité de direction peut délivrer toutes copies certifiées conformes qui font foi vis-à-vis des tiers.

### ARTICLE 13 :

Règlement intérieur : Un règlement intérieur est établi par le conseil d'administration qui le fait approuver par l'assemblée générale. Ce règlement est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'Association.

### ARTICLE 14 :

Dissolution : Elle ne peut être prononcée que par l'assemblée générale extraordinaire spécialement convoquée à cet effet. Cette assemblée désigne un ou plusieurs liquidateurs dont elle déterminera les pouvoirs. Elle attribue l'actif net à toute association déclarée ayant un objet similaire ou à tout établissement public reconnu d'utilité publique, de son choix.

### ARTICLE 15 :

Formalités : Le président-directeur, au nom du conseil d'administration, est chargé de remplir toutes formalités de déclaration et de publication prescrites par la législation en vigueur. Tous pouvoirs sont donnés au porteur des présentes à l'effet d'effectuer ces formalités.  
Fait à ETAMPES, le 16 mars 1972.

Annexe n°5 : TABLE DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES

	Pages
Graphique n° 1 : Sexe des auteurs d'articles	9
Graphique n° 2 : Sexe des auteurs de comptes- rendus	9
Graphique n°3 : Profession des auteurs d'articles	10
Graphique n°4 : Profession des auteurs de comptes- rendus	10
Graphique n°5 : Nombre moyen de pages par comptes- rendus et par articles	12
Tableau n°1 : Les thèmes des articles et des comptes rendus	13
Tableau n°2 : Répartition des écrits par auteurs	15
Tableau n°3 : Evolution de la structure des recettes d'INTER-CDI	17
Tableau n°4 : Les catégories d'abonnés à INTER-CDI en 1981	18
Tableau n°5 : Statistiques sur les C.D.I.	30
Annexe n°1 : Analyse des articles	36
Annexe n°2 : Analyse des comptes rendus	37

Annexe n°3 : BIBLIOGRAPHIE

Sur la méthodologie

- BARDIN (Laurence) .- L'Analyse de contenu . - Paris : P.U.F., 1977
- MUCCHIELLI (Roger) . - L'Analyse de contenu des documents et des communications . - Paris : Entreprise Moderne d'édition, 1979
- LAJEUNESSE (Marcel), WILSON (Lise) . - Vingt cinq ans de publication périodique en bibliothéconomie au QUEBEC: analyse quantitative au bulletin de l'ACBLF/ Documentation et bibliothèques (1955-1979). in: Documentation et bibliothèques, Juin 1981, p.53-67

Sur l'historique des C.D.I.

- SIRE (Marcel) .- Documentation et information . in: Les Amis de Sèvres, I, 1973 , p.43 - 157
- SIRE (Marcel). - Le Document et l'information : leur rôle en éducation . - Paris : Colin, 1975 .  
- P. 253 - 263
- Les Centres de Documentation et d'Information dans l'enseignement . - Média, n° 89-90, Février 1977, 80p.
- HASSENFORDER (Jean), LEFORT (Geneviève) . - Une nouvelle manière d'enseigner: Pédagogie et documentation . - Paris: Les cahiers de l'enfance, 1977
- RICHTER (Noé) . - Administration des bibliothèques . - Le Mans : Université du Maine, 1979

-HASSENFÖRDER (Jean) . " Quel avenir pour les C.D.I.  
in : INTER - C.D.I., 53, Septembre- Octobre 1981 , p.13-15

-FRANCE . Culture (Ministère) . " Les Bibliothèques en  
France: rapport au Premier Ministre..." / par un groupe  
inter-ministériel présidé par Pierre Vandewoerde, ....  
Paris : Dalloz , 1982 . P.165-196

-FRANCE, Commission du Livre et de la lecture . " Pour une  
politique du livre et de la lecture: rapports / de la  
commission du livre et de la lecture : B. Pingaud (Pré-  
sident) , J.C. Barreau (Rapporteur) . Paris: Dalloz, 1982.  
P.195-203

